

# Rapport annuel sur les conditions d'exercice des droits de vote 2019



# SOMMAIRE

1. Périmètre de vote.....	4
2. Répartition des votes suivant classification AMF .....	4
3. Principaux thèmes de refus dans les votes 2019 .....	5
4. Evolution des votes depuis 2015 .....	6
5. Conflits d'intérêt .....	7
6. Dérogations à la politique de vote .....	7
7. Prêt/emprunt de titres.....	7
8. Résolutions externes (non agréées par le Conseil d'Administration des sociétés) ..	8



# PREAMBULE

Conformément à l'article 321-133 du Règlement Général de l'AMF, la société de gestion rend compte des conditions dans lesquelles elle a exercé ses droits de vote. Le présent rapport porte sur l'exercice, par la société de gestion, de ses droits de vote réalisés en 2019.

La société de gestion exerce les droits de vote de ses fonds d'investissement et mandats de gestion depuis 2004.

Dans le cadre de sa politique de vote, la société de gestion a pour principe d'investir dans des sociétés respectueuses de ses actionnaires.

La politique de vote de la société de gestion s'inspire des meilleures pratiques de la place de Paris en termes de bonne gouvernance.

La société de gestion suit principalement les "recommandations de l'Association Française de la Gestion financière" formulées dans le souci de respecter au mieux l'intérêt des actionnaires.

Les principes auxquels la société de gestion est particulièrement attentive sont :

- la représentation des actionnaires (indépendance du conseil d'administration, cumul de mandats des administrateurs, moyenne d'âge ... ) ;
- la protection des actionnaires minoritaires (respect du principe « une action = un vote = un dividende », non dilution des actionnaires, mesures anti-OPA, limitation des droits de vote) ;
- la juste rémunération des dirigeants et des administrateurs (liens entre rémunérations variables et performances objectives, caractère raisonnable des autorisations demandées, association réelle des salariés aux performances de l'entreprise).



# 1. Périmètre de vote

**En 2019, la société de gestion a voté pour 55% de son périmètre de vote.**

Le périmètre des votes correspond à l'ensemble des Assemblées Générales des sociétés françaises et étrangères pour lesquelles MALAKOFF HUMANIS GESTION D'ACTIFS disposait de droits de vote au moment de ces assemblées. Nous avons calculé le périmètre en utilisant l'estimation suivante : nombre d'AG en 2019 de sociétés en portefeuille au 31/12/2019. Proxinvest nous fournit l'estimation suivante : 400 AG. Or sur l'année 2019, nous avons voté lors de 211 AG.

Depuis 2006, la société de gestion vote sur un périmètre France sans restriction spécifique, qui serait par exemple liée au nombre de titres ou au poids du capital détenu. Les contraintes techniques et de coûts pour voter aux assemblées générales, notamment tenues à l'étranger, ne nous permettent pas d'exercer systématiquement nos votes hors de France. Depuis 2010, la société de gestion a décidé d'étendre le vote pour les positions les plus importantes détenues dans les grandes entreprises allemandes, espagnoles et néerlandaises. En 2016-17, le nombre d'assemblées générales votées a connu une très forte progression suite notamment au développement des votes sur le fonds MHGA PME ETI et les fonds régionaux, investis sur des valeurs de petite et moyenne capitalisation.

Les droits de vote ont été exercés conformément à la politique de vote en vigueur en 2019. Elle est disponible sur le site internet [MHGA.humanis.com](http://MHGA.humanis.com).

# 2. Répartition des votes suivant classification AMF

Type de résolution	Oui	Non	Total
Approbation des comptes et affectation du résultat	756	47	803
Conventions dites réglementées	139	71	210
Décisions entraînant une modification des statuts	78	20	98
Désignation des contrôleurs légaux des comptes	88	43	131
Divers	623	247	870
Nomination et révocation des organes sociaux	512	175	687
Programmes d'émission et de rachats de titres de capital	553	316	859
<b>Nombre total de résolutions</b>	<b>2749</b>	<b>919</b>	<b>3658</b>



### 3. Principaux thèmes de refus dans les votes 2019

Les trois principaux thèmes de refus dans l'exécution des votes de MHGA en 2019 sont :

- Les rémunérations des dirigeants (qui apparaissent dans le tableau dans la catégorie divers, mais aussi dans les conventions réglementées) ;
- Les programmes d'émission et de rachat de titres en capital

De manière plus marginale, on voit apparaître la question du renouvellement des commissaires aux comptes. Il serait souhaitable d'instaurer une rotation plus fréquente des commissaires aux comptes pour réduire les doutes sur l'intégrité des comptes et l'indépendance des auditeurs.

Le tableau suivant montre une répartition plus fine des catégories de résolutions. On constate dans ce tableau que les problèmes de rémunération de dirigeants peuvent apparaître non seulement à travers des rémunérations des mandataires sociaux, mais aussi dans les conventions réglementées et les opérations réservées au personnel, dont les dirigeants peuvent s'octroyer une part trop importante. Ces opérations réservées au personnel peuvent aussi être utilisées comme arme anti-OPA.

Catégorie de résolution	% de Vote
Affectation du résultat (distribution)	1%
Approbation des comptes, rapports, quitus	3%
Autorisations d'augmentation du capital avec DPS	1%
Autorisations d'augmentation du capital sans DPS	12%
Autres modifications statutaires	2%
Conventions réglementées	8%
Désignation des contrôleurs légaux des comptes	5%
Maintien des autorisations d'augmentation en période d'offre	1%
Nominations ou renouvellements au conseil	19%
Options et opérations réservées au personnel	10%
Propositions externes	1%
Rachat de titres de capital	11%
Rémunération des mandataires sociaux	24%
Résolutions diverses à caractère ordinaire	2%
<b>Total général</b>	<b>100%</b>



## 4. Evolution des votes depuis 2015

Voici les votes de MALAKOFF HUMANIS GESTION D'ACTIFS depuis 2015.

Date	Nombre d'AG	AG françaises	AG étrangères	Nombre de résolutions	Total votes contre	% votes contre
2014	135	113	22	2444	715	29%
2015	140	117	23	2554	735	29%
2016	230	186	44	4024	1340	33%
2017	193	156	37	3479	1042	30%
2018	260	179	81	4830	1483	31%
2019	211	138	73	3658	919	25%

En 2014, les questions relatives à la nomination des dirigeants deviennent de moins en moins des sujets de tension. Les deux sujets qui représentent les deux tiers des rejets sont les mesures anti-OPA et les rémunérations (notamment depuis la mise en place d'un Say on Pay en France, d'abord consultatif et ex post, puis, avec la loi Sapin 2 de 2016, contraignant et aussi ex ante).

Date	Indépendance des administrateurs	Féminisation des conseils	Cumul de mandats des administrateurs	Moyenne d'âge du CA	Mesures anti-OPA	Plans de souscriptions d'action	Jetons de présence des administrateurs	Plans de rémunérations des dirigeants	Autres
2014	13%	12%	2%	2%	19%	10%	3%	15%	22%
2015	10%	6%	2%	0%	22%	9%	2%	19%	28%
2016	13%	7%	1%	1%	25%	14%	3%	11%	25%
2017	15%	2%	1%	0%	32%	7%	2%	29%	12%
2018		12%			30%	11%		33%	14%
2019		19%			23%	11%		32%	15%



## 5. Conflits d'intérêt

La société de gestion n'a pas été confrontée à des situations de conflits d'intérêt.

## 6. Dérogations à la politique de vote

Sauf erreur de notre part, la société de gestion n'a pas dérogé aux principes de sa politique de vote

## 7. Prêt/emprunt de titres

La société de gestion ne pratique pas le prêt/emprunt de titres pour ses fonds actions et n'est pas soumise au problème du rapatriement des titres prêtés lors des AG.



## 8. Résolutions externes (non agréées par le Conseil d'Administration des sociétés)

MALAKOFF HUMANIS GESTION D'ACTIFS s'est prononcé sur les résolutions externes suivantes :

Raison Sociale	Résumé Résolution
<b>BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA (BBVA)</b>	Approbation du rapport d'information extra-financier 2018 du groupe BBVA
<b>Electricité de France</b>	Approbation de la résolution externe déposée par le FCPE Actions EDF : affectation du résultat et fixation du dividende.
<b>ENERGIAS DE PORTUGAL (EDP)</b>	Approbation de la modification des statuts pour supprimer la limitation des droits de vote à 25%
<b>EssilorLuxottica</b>	Approbation de la proposition externe déposée par Baillie Gifford, Comgest, Edmond de Rothschild Asset Management, Fidelity International, Guardcap, Phitrust et Sycomore Asset Management : nomination de Wendy Evrard Lane en qualité d'administratrice pour 3 ans.
<b>EssilorLuxottica</b>	Approbation de la proposition externe déposée par Baillie Gifford, Comgest, Edmond de Rothschild Asset Management, Fidelity International, Guardcap, Phitrust et Sycomore Asset Management : nomination de Jesper Brandgaard en qualité d'administrateur pour 3 ans.
<b>EssilorLuxottica</b>	Approbation de la proposition externe proposée par le FCPE Valoptec International : nomination de Peter James Montagnon comme administrateur pour une durée de 3 ans.
<b>MAPFRE (CORPORACION)</b>	Approbation du rapport intégré 2018





<b>Orange</b>	Approbation de la proposition externe du FCPE Orange Actions portant sur l'affectation des résultats : il est proposé un dividende de 0,55 €/action (un acompte ayant été versé).
<b>Orange</b>	Approbation de la proposition externe du FCPE Orange Actions portant sur la modification statutaire de l'article 13 : fixation du nombre maximum de mandats des administrateurs d'Orange.
<b>Orange</b>	Approbation de la proposition externe du FCPE Orange Actions : augmentation de capital réservée aux salariés.
<b>Orange</b>	Approbation de la proposition externe du FCPE Orange Actions : Autorisation de procéder à l'attribution d'actions gratuites au bénéfice des salariés.
<b>TELECOM ITALIA SPA</b>	Rejet de la proposition du premier actionnaire Vivendi de congédier 5 administrateurs
<b>TELECOM ITALIA SPA</b>	Rejet de la proposition du premier actionnaire Vivendi de nommer 5 nouveaux administrateurs
<b>Total S.A.</b>	Approbation de l'élection en concours statutaire d'un administrateur : de Valérie Della Puppa Tibi comme administrateur pour une durée de 3 ans.
<b>Total S.A.</b>	Rejet de l'élection en concours statutaire d'un administrateur : de Renata Perycz comme administrateur pour une durée de 3 ans.
<b>Total S.A.</b>	Rejet d'élection en concours statutaire d'un administrateur : d'Olivier Wernecke comme administrateur pour une durée de 3 ans.
<b>Vinci</b>	Approbation de l'élection en concours statutaire de Dominique Muller Joly-Pottuz comme administrateur représentant les actionnaires salariés du FCPE Castor pour une durée de 4 ans.



<b>Vinci</b>	Approbation de l'élection en concours statutaire de Françoise Rozé comme administrateur représentant les actionnaires salariés du FCPE Castor pour une durée de 4 ans.
<b>Vinci</b>	Rejet de l'élection en concours statutaire de Jarmila Matouskova comme administrateur représentant les actionnaires salariés du FCPE Castor International pour une durée de 4 ans.
<b>Vinci</b>	Rejet de l'élection en concours statutaire de Jean-Charles Garaffa comme administrateur représentant les actionnaires salariés du FCPE Actionnariat VINCI pour une durée de 4 ans.
<b>VOLVO</b>	Rejet de la limitation du mécénat auprès de l'Université Chalmers

---

Conformément à l'article 321-134 du Règlement Général de l'AMF, la société de gestion met à disposition des porteurs des fonds qui en font la demande une information relative à l'exercice des droits de vote pour chaque AG, au travers un bilan des votes 2019 répertoriant tous les votes classés par thème, nom de l'émetteur et date de l'AG. En cas de besoin, nous pouvons fournir les explications du vote des différentes résolutions.

Le porteur devra justifier de la détention d'un fonds d'investissement de la société de gestion sur l'année 2019 et seules les résolutions concernant les fonds d'investissement détenus par le porteur lui seront communiquées.



